

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/114/7.2

Feuillet n° 122

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 25 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 18 septembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	44
Votants :	51
Pour :	51
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Elodie REBEYROL, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE donne pouvoir à Sylviane GRANDCHAMP, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND donne pouvoir à Dominique DURAND, Patrick DELAUGEAS, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER.

Excusés : Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Nadine PIERSON, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Institution et perception de la TEOM pour le secteur du thenonais

Par courrier du 8 septembre 2020, le SMD3 nous fait part de la décision prise par leur conseil syndical en date du 25 février de désinstituer la TEOM sur notre territoire.

Afin que la communauté de communes puisse percevoir directement la TEOM, le conseil communautaire doit délibérer avant le 15 octobre 2020 l'institution de la TEOM sur le territoire où le SMD3 exerce la compétence collecte.

Il convient donc de prendre une délibération dans ce sens.

AR PREFECTURE

024-20004150-20200925-DE2020114BIS-DE
Régulé le 02/10/2020

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération

Intercommunale,

Vu la loi n° 2000-656 du 13 juillet 2000 de finances rectificative pour 2000,

Vu la loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001 de finances pour 2002,

Vu l'article 1379-0 bis du code général des impôts,

Monsieur le Président expose à l'assemblée communautaire que pour le secteur regroupant les communes de Ajat, Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac, la Communauté de Communes doit délibérer avant le 15 octobre 2020 l'institution de la TEOM sur le territoire où le SMD3 exerce la compétence collective.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire des communes de Ajat, Auriac du Périgord, Azerat, Bars, Beauregard de Terrasson, Fossemagne, Gabillou, Limeyrat, Montagnac d'Auberoche, Peyrignac, Sainte-Orse, Thenon, Villac ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 28/09/2020

Le Président,
Dominique BOUSQUEN

